

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12	
	France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	5 880 561		5 880 561	5 116 527	
Chiffre d'affaires NET	5 880 561		5 880 561	5 116 527	
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			388	208	
Autres produits			1	124	
Total des Produits d'exploitation (I)			5 880 950	5 116 859	
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			688	1 153	
Autres achats et charges externes *			1 141 854	738 366	
Impôts, taxes et versements assimilés			37 757	52 261	
Salaires et traitements			2 222 190	1 623 399	
Charges sociales			910 494	758 114	
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 063	15 213	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				37 042	
Dotations aux provisions					
Autres charges			1	330	
Total des Charges d'exploitation (II)			4 325 046	3 223 571	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 555 904	1 893 287	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		16 743
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	130 233	89 786
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	130 233	106 528
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	30	34
Intérêts et charges assimilées (4)	64 073	108 164
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	64 103	108 197
2. Résultat financier (V-VI)	66 130	1 669
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 622 034	1 891 618
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 401	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	1 401	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 401	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	421 686	517 202
Total des produits (I+III+V+VII)	6 011 183	5 223 387
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 812 235	3 848 971
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 198 948	1 374 416

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

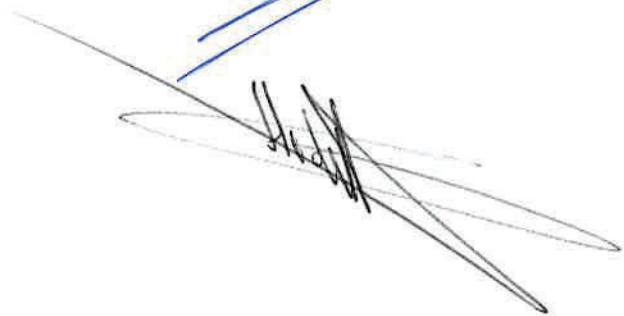
HD TRANSACTIONS

Société à responsabilité limitée au capital social de 100.200 euros
Siège social : 59, avenue de la Grande Armée – 75016 Paris
572 196 095 RCS Paris

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2022

**CERTIFIE CONFORME
PAR LE GERANCE**



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)	579		579	579
	Autres immobilisations incorporelles	18 873	18 873		124
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	361 732	359 879	1 852	3 090
	Installations techniques, matériel et outillage	14 214	14 214		
	Autres immobilisations corporelles	238 241	195 850	42 391	11 498
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	2 522 052		2 522 052	2 522 052
	Créances rattachées à des participations	8 595 580		8 595 580	8 465 348
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	13 228		13 228	13 228
	Total II	11 764 500	588 816	11 175 683	11 015 919
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements	866		866	1 553
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	1 327 836	85 853	1 241 983	836 622
	Autres créances	112 348		112 348	64 318
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement	6 153	132	6 021	6 050
	Disponibilités	1 819 177		1 819 177	2 890 879
	Charges constatées d'avance (3)	68 471		68 471	65 534
	Total III	3 334 851	85 986	3 248 866	3 864 955
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 099 351	674 802	14 424 549	14 880 875

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 200) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 200	100 200
	Réserves		
	Réserve légale	10 020	10 020
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	995 107	995 107
	Report à nouveau	5 637 357	5 462 941
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 198 948	1 374 416
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	7 941 631	7 942 684
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 472 766	5 321 567
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	880 580	68 351
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 446	385 371
	Dettes fiscales et sociales	729 565	1 161 702
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	200 340	1 200
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	6 482 698	6 938 191
	Ecart de conversion passif (V)	220	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	14 424 549	14 880 875

(1) Dont à moins d'un an

HD TRANSACTIONS
Société à responsabilité limitée au capital social de 100.200 euros
Siège social : 59, avenue de la Grande Armée – 75016 Paris
572 196 095 RCS Paris

(La « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2023**

**AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022**

DEUXIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'Assemblée, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos au 30 septembre 2022 s'élevant à 1.198.947,58 euros comme suit :

- Distribution aux associés d'un dividende de 900.000 €
- Affectation du solde au compte report à nouveau, soit..... 298.947,58 €

Le dividende ressortira à environ 1.796,41 euros pour chacune des 501 parts sociales et sera payable au siège social à l'issue de la présente l'assemblée.

En conséquence :

- La réserve légale reste fixée à 10.020 euros ;
- Le compte « report à nouveau » est porté à la somme de 5.936.304,20 euros ;
- Le compte « autres réserves » reste fixé à 995.106,95 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts (« CGI »), il est précisé que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices et que le montant des revenus éligibles et non éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI sont les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement	Dividende net par action
	Dividendes	Autres revenus distribués		
30.09.2021	1.200.000 €	-	-	2.395,21 €
30.09.2020	-	-	-	-
30.09.2019	900.000 €	-	-	1.796,41 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME


LE GERANT



Cabinet LEGUIDE

Société de Commissariat aux comptes

2 rue Tournefort, 75005 Paris

Tel 09 73 53 58 13

Email : alain.leguide@cabinetleguide.com

HD TRANSACTIONS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 200 Euros

*59 Avenue de la Grande Armée
75116 – PARIS*

R.C.S. Paris B 572 196 095

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

SARL HD TRANSACTIONS
59 Avenue de la Grande Armée
75116 PARIS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HD TRANSACTIONS relatifs à l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par les co-gérants sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- L'annexe des comptes annuels précise que les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. La valeur d'utilité de ces titres de participation étant au moins égale à la valeur portée au bilan. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'application de ces critères.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion des gérants et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les Gérants.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 mars 2023
Cabinet Leguide



Alain Leguide
Commissaire aux Comptes